



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 17 février 2022

## OBJET :

DE-22-02-1-05) CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE  
LA REGION ILE-DE-FRANCE

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept février à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par  
Madame le Maire le jeudi 03 février 2022 conformément au Code général des  
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,  
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,  
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.  
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. LEROY, Mme  
KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN,  
Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON,  
M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme  
RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M.  
BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M.  
POLITZER.

Absents excusés : Mme ALBERT (pouvoir à M. LEROY), M. PITAVY (pouvoir à Mme  
BOILOT), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme BRÉON (pouvoir à  
M. LEBEAU).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220217-lmc1H9316H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 22/02/2022  
Date de Publication : 22/02/2022

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L2113-2, L2113-3 et L2113-4 du Code de la Commande publique ;

Vu la délibération n° CR 2019-001 en date du 20 mars 2019 autorisant la Région Ile-de-France à agir en tant que centrale d'achat pour la fourniture de services d'achat centralisé ;

Considérant le souhait de la Ville de Vincennes de pouvoir bénéficier d'un outil juridique permettant de mieux répondre aux enjeux de simplification de l'acte d'achat, de sécurisation juridique, d'optimisation des dépenses, de facilitation de l'accès des TPE/PME aux marchés publics et de promotion de l'innovation ;

Considérant que le dispositif de services d'achat centralisé, appelé aussi « centrale d'achat » proposé par la Région Ile-de-France, répond aux attentes de la ville de Vincennes ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 11 février 2022,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve l'adhésion au dispositif de centrale d'achat proposé par la Région Ile-de-France sans contrepartie financière et pour une durée illimitée selon les conditions contenues dans le projet de convention.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention d'adhésion ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*